

**JEU CONCOURS**  
**« Gagnez votre séjour La Baule-Presqu'île de Guérande »**  
**N° 2 – MAI A OCTOBRE 2019**

(Gratuit – sans obligation d'achat)

**RÈGLEMENT :**

**Article 1** – Ce jeu-concours, gratuit et sans obligation d'achat est organisé **du 13 mai au 13 octobre 2019** par la Société Publique Locale Destination Bretagne Plein Sud – 8 place de la Victoire, BP 161, 44504 LA BAULE CEDEX.

**Article 2** – Ce jeu-concours est réservé à toute personne physique âgée de 18 ans et plus.

**Article 3** – Pour participer au concours, il suffit de se connecter sur le site internet de la Société Publique Locale Destination Bretagne Plein Sud : [www.labaule-guerande.com](http://www.labaule-guerande.com), remplir le formulaire mis à disposition sur la page d'accueil du site internet et de s'inscrire la Newsletter de la Société Publique Locale Destination Bretagne Plein Sud. Le participant choisit de s'inscrire ou non au tirage en cochant la case prévue à cet effet en fin de formulaire.

**Article 4** – Le questionnaire doit être saisi sur le site internet [www.labaule-guerande.com](http://www.labaule-guerande.com)

**Article 5**– Il ne sera admis qu'une seule inscription par personne physique, définie par : le nom, prénom, adresse mail, adresse postale.

**Article 6** – Tout formulaire de participation mal rempli, erroné ou incomplet sera considéré comme nul. Toute reproduction du formulaire de participation est strictement interdite.

**Article 7** – La participation au jeu est gratuite. Cependant les frais de connexion ne pourront faire l'objet d'un remboursement de la part de la Société Publique Locale Destination Bretagne Plein Sud.

**Article 8** – Le gagnant sera tiré au sort selon un processus faisant appel au hasard. Le tirage au sort sera effectué dans les bureaux de la Société Publique Locale Destination Bretagne Plein Sud parmi tous les participants ayant respecté les conditions d'inscription indiquées ci-dessus. Le tirage au sort sera effectué le 14 octobre 2019. Le gagnant sera prévenu par courrier ou par mail l'informant de son gain. Le courrier ou le mail leur précisera également la démarche à suivre pour réclamer le lot.

**Article 9** – Le gagnant tiré au sort se verra attribuer le lot suivant :

- Un séjour de 7 nuits en gîte 6 personnes via les Gîtes de France-Loire Atlantique (valeur 500€).

Ce lot est valable du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 sous réserve de disponibilité, sur les communes de La Baule, Le Pouliguen, Batz sur mer, Le Croisic, La Turballe, Piriac sur mer, Mesquer-Quimiac, Saint Lyphard, Assérac, Saint Molf, Férel, Camoël, Herbignac, Guérande.

En aucun cas la dotation ne pourra être remplacée à la demande du gagnant, contre des espèces ou contre d'autres dotations. Les gains ne sont cessibles. La dotation remise au gagnant ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte. En conséquence, il ne sera répondu à aucune réclamation.

Le lot non réclamé (cf. ci-dessus) sera conservé par la société organisatrice et ne sera ni remis en jeu ni attribué à un autre participant.

**Article 10** – la Société Publique Locale Destination Bretagne Plein Sud ne saurait être tenu pour responsable des retards, pertes ou erreurs imputables à La Poste. En outre, la Société Publique Locale Destination Bretagne Plein Sud ne pourra être tenue pour responsable si le présent jeu devait être modifié, reporté ou annulé, pour quelle que raison que ce soit.

**Article 11** – Conformément à la Loi Informatique et Libertés et Règlement général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de suppression et d'opposition au traitement de vos données à caractère personnel et à leur utilisation à des fins de prospection. En justifiant de votre identité, vous

pouvez exercer vos droits en vous adressant à la SPL Destination Bretagne Plein Sud, 8 place de la Victoire, BP 161, 44504 La Baule Cedex ; un courrier postal ou numérique ([labaule@labaule-guerande.com](mailto:labaule@labaule-guerande.com)) en notant pour objet « droit d'accès » et en indiquant clairement leurs coordonnées complètes.